

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD471

présenté par

M. Causse, M. Lavergne, M. Potterie, Mme Bagarry, Mme Tuffnell, Mme Leguille-Balloy,
Mme Chapelier, Mme Vanceunebrock, M. Perea, Mme Gipson, M. Perrot, M. Cazenove,
Mme Marsaud, M. Dombreval, M. Maire et M. Travert

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 16 à 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ceci est un amendement de conséquence du transfert de plein droit aux communautés de communes de la compétence d'organisation de la mobilité proposé dans un amendement précédent.